

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 71/349 du 27/10/71
portant nomination à titre excep-
tionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

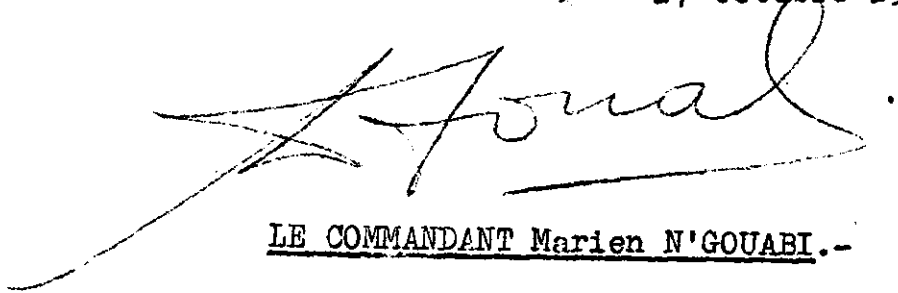
AU GRADE DE COMMANDEUR :

Son Excellence Monsieur Alexandre TUJON, Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire de la République Socialiste de Roumanie en Répu-
blique Populaire du Congo.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement
des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
sera./.-

Fait à Brazzaville, le 27 Octobre 1971


LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-